



RAPPORT ANNUEL

SICTOMU

2011



Chers lecteurs,

Encore une année de passée. L'Europe s'enfonce dans la crise. De nombreuses collectivités locales en France sont dans le rouge et ne peuvent faire face à leurs engagements. Partout les taxes et les impôts augmentent malgré les efforts des responsables et des élus. Le Bureau, les élus et les dirigeants du SICTOMU ont su prévoir ce contexte difficile et en particulier l'augmentation des coûts de traitement et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Nous avons mis en place une politique de rigueur dans notre gestion depuis 2008 qui nous a permis en 2011 de faire face à tous nos engagements à nouveau sans augmenter la TEOM. Et pourtant, nous avons pu renouveler tout le parc du SICTOMU qui est flambant neuf, améliorant ainsi le service aux usagers.

Cette politique est poursuivie et le sera dans les années à venir, même si nous continuerons à améliorer le service. Nous préparerons le Syndicat au passage à la redevance incitative, permettant de rendre plus équitable la répartition des taxes en fonction de la quantité de déchets produits. Nous renouvelerons le parc de colonnes enterrées et semi enterrées car certaines sont dangereuses et cela dissuadera peut-être un peu plus les abus qui rendent les abords des points de tri parfois peu engageants.

La réforme territoriale nous permettra également de revoir le périmètre du SICTOMU et une réflexion doit être menée en coordination avec les deux communautés de communes qui subsisteront en 2013 et avec les trois députés nouvellement élus sur notre territoire.

Continuons ensemble, et avec les élus et le personnel du SICTOMU à contribuer à la bonne gestion et à l'effort d'innovation de notre Syndicat.

Bonne lecture.

*Jean-Claude ZIV
Président du SICTOMU*

Déchets: « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien, meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. »



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2224-5, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

La loi dite Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

Dans ce cadre, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a publié un décret (n°2000-404 du 11 mai 2000) qui définit le contenu minimal de ce rapport. Ainsi, l'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Aussi, ce rapport contient des indicateurs techniques et financiers qui doivent contribuer à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles le service public d'élimination des déchets s'exécute et à présenter l'ensemble des activités de l'année du SICTOMU.

Enfin, chacun des Maires des Communes membres doit en informer son conseil municipal.

<i>Territoire, Organisation & Fonctionnement</i>	4
<i>Collecte du RestE</i>	6
<i>Collecte sélective</i>	8
<i>Déchetteries</i>	10
<i>Autres collectes</i>	12
<i>Qualité, sécurité & environnement</i>	14
<i>Sensibilisation & Prévention</i>	16
<i>Traitement des déchets</i>	18
<i>Indicateurs financiers</i>	20
<i>Synthèse & graphiques</i>	22
<i>Impact local</i>	24
<i>Glossaire</i>	26

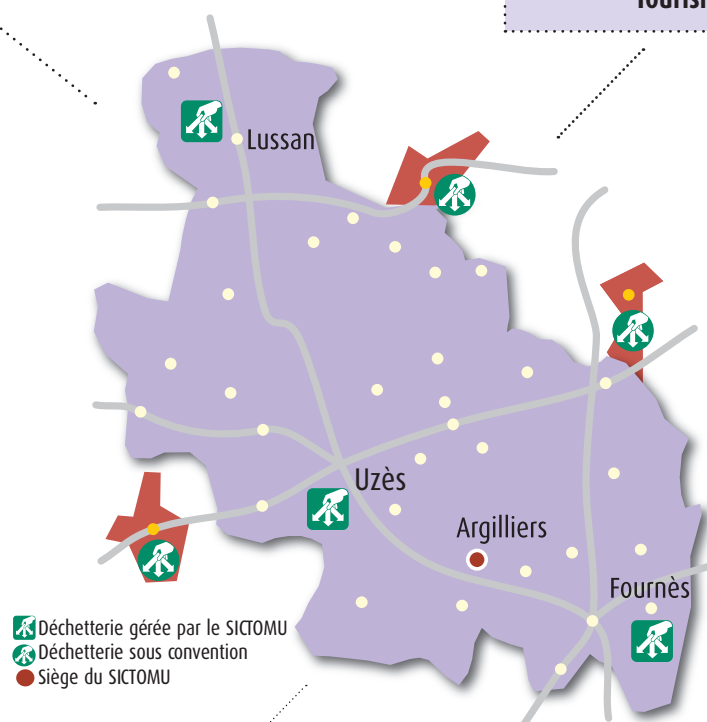
TERRITOIRE DU SICTOMU EN 2011

S.I.C.T.O.M.U : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

Fondé en 1973, Le SICTOMU est un établissement public composé de 3 communautés de Communes et 1 commune isolée ayant délégué la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce territoire du SICTOMU compte 34 communes.

32 561 habitants (population totale)
17 911 logements
 dont 13 392 résidences principales, 3 100 résidences secondaires et 1.420 logements vacants
13 474 ménages

534 km²
61 habitants au km²
Habitat semi-rural (classification EcoEmballage)
 80% de maisons, 20% d'appartements
 Tourisme: fort, estival



34 communes, **3** communes de communes

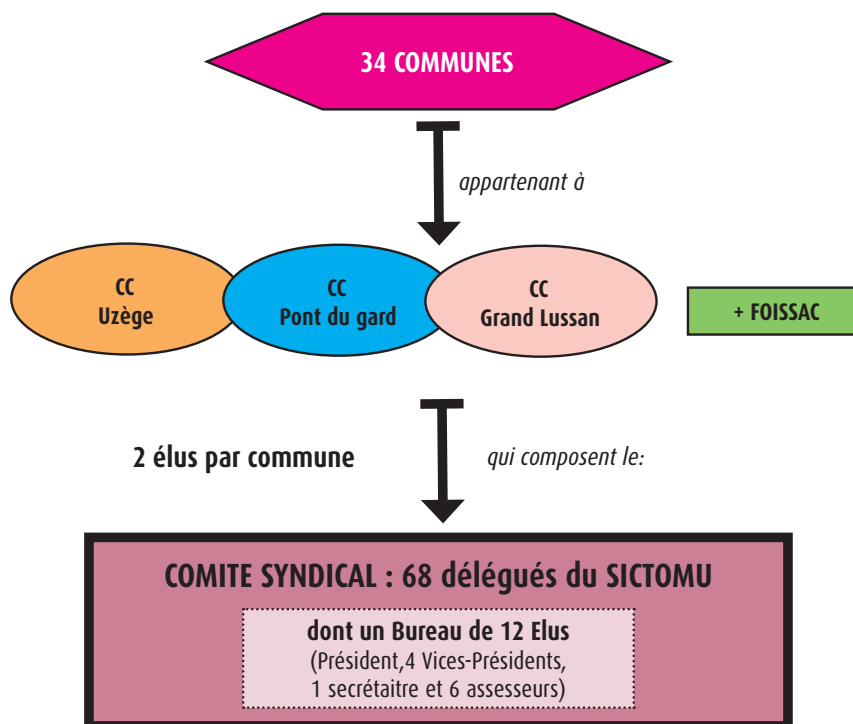
- ◆ 14 communes de la Communauté de Communes de l'Uzège (sur 15) pour 19 188 habitants
- ◆ 10 communes de la Communauté de Communes du Pont du Gard (sur 16) pour 10 271 habitants
- ◆ 9 communes de la Communauté de Communes du Grand Lussan (sur 9) pour 2 745 habitants
- ◆ 1 commune isolée (Foissac) pour 357 habitants

Population en constante augmentation
 Commune la plus habitée : Uzès
 Commune la moins habitée : Vallérargues

Source Insee

ORGANISATION DU SICTOMU

Depuis 2008, le siège du SICTOMU est situé à Argilliers comme les bâtiments des services techniques. Le SICTOMU est un groupement de communes qui est représenté par 68 élus (2 élus par commune). Le Syndicat est géré par un Comité Syndical représenté par 2 élus par commune. Parmi ces délégués, un Bureau de 12 élus (1 Président, 4 Vices-Présidents, 1 secrétaire et 6 assesseurs) débat des orientations stratégiques du Syndicat. Ces orientations sont votées lors d'assemblées générales dites Comités Syndicaux.



FONCTIONNEMENT

La collecte des déchets gérée directement par le SICTOMU...

Pour collecter les déchets ménagers et assimilés produits sur ses 34 communes, le SICTOMU fonctionne en régie directe, c'est-à-dire avec ses propres employés. Plusieurs modes de collecte sont organisés et ont été réalisés en 2011 :

- ◆ L'organisation de la pré-collecte (dotation de conteneurs, réparation, maintenance, nettoyage...)
- ◆ Collecte en **porte à porte** du ResTE (RÉSIdus des Tris Effectués) en bacs individuels ;
- ◆ Collecte en **points d'apports volontaires** du ResTE pour des zones urbaines et dans les coeurs de village ne permettant pas de conteneurisation individuelle ;
- ◆ Collecte en **points d'apports volontaires** de 3 flux recyclables : verre, papier et emballages recyclables (plastique, métal, briques alimentaires...)
- ◆ Apports en **déchetterie** des usagers pour les encombrants, les déchets électroniques, les végétaux et déchets toxiques... ;
- ◆ Collectes **annexes** pour un service plus adapté : collecte d'encombrants pour certaines communes, collecte de piles & batteries, collectes de flux spécifiques des professionnels (verre & cartons).

Afin d'assurer ces missions, le SICTOMU compte **48,57** équivalents temps plein en 2011. Composée d'agents de collecte, de chauffeurs poids lourds, de gardiens de déchetterie, d'agents administratifs ... la structure emploie **39** agents titulaires de la fonction publique territoriale.

... leur traitement délégué à un autre syndicat, Sud Rhône Environnement.

Le SICTOMU assure la collecte de tous ces déchets mais a choisi de **déléguer la compétence traitement** à un autre syndicat basé à Beaucaire (30) : **Sud Rhône Environnement (SRE)**. Cette collectivité est ainsi chargée d'assurer le transport et le traitement de **l'ensemble** des déchets collectés sur le territoire.

RestTE = Ordures Ménagères Résiduelles

Depuis le mois de février 2006, le SICTOMU collecte le RestTE (RÉSIdus des Tris Éffectués) en **bacs individuels** sur l'ensemble du territoire. Cela signifie que chaque foyer est équipé de son propre bac. Ces bacs, dont les dotations volumiques sont adaptées au nombre d'habitants par foyer, sont collectés **une fois par semaine** (C1) pour les usagers ménagers. Les habitats collectifs et certains professionnels sont collectés jusqu'à 3 fois par semaine (C3).

Le RestTE est également collecté depuis 2006 dans **des colonnes enterrées** pour des zones spécifiques, difficiles d'accès dont la mise en place de bacs n'est pas possible. Les communes de Montaren Saint Médiers (2 colonnes), Saint Maximin (1), Saint Quentin la Poterie (3), Saint Siffret (1), Serviers Labaume (2) et Uzès (15) sont équipées de ce dispositif. La fréquence de collecte de ces colonnes **est adaptée** à la vitesse de remplissage de celles-ci qui croît fortement en période estivale. Elle peut donc aller de **3 à 9 fois par semaine (C3 à C9) selon la période et la commune**.

DONNÉES 2011

- Avec un parc de bennes à ordures ménagères vétuste, il était grandement nécessaire de renouveler ces véhicules. C'est chose faite depuis le mois de juin 2011 avec **5 camions flambants neufs**, moins polluants, plus économiques et permettant de récupérer davantage de jus provenant de la compaction des déchets.
- Dans le cadre de l'étude d'optimisation qui avait débutée en 2009, de **nouvelles tournées de RestTE** ont été mises en place en fin d'année 2011. L'objectif était d'améliorer la sécurité des agents, de rééquilibrer les tournées et de faire face à l'accroissement de la population.
- Grâce à la mise en place de nombreux outils de suivi et d'exploitation, le SICTOMU a obtenu le label **Qualitri** qui récompense les collectivités qui fondent leurs actions sur l'écoute des usagers, l'analyse des coûts, la maîtrise des risques professionnels...
- Le SICTOMU a pour la première fois en 2011 entrepris **3 campagnes de lavage** et désinfection de toutes les colonnes enterrées de RestTE pour limiter les nuisances olfactives en période de fortes chaleurs.

La pré-collecte du RestTE

Afin de fournir un service de ramassage des déchets palliant aux contraintes du territoire, le SICTOMU a mis en place un certain nombre de services.

Pour cela, il assure ainsi:

- ◆ La dotation de bacs individuels de RestTE pour une collecte à la source destinés à une collecte en porte à porte;
- ◆ La dotation de colonnes enterrées de RestTE pour un apport volontaire dans des zones spécifiques du territoire;
- ◆ La maintenance, le nettoyage et la propreté de ces conteneurs.

Parc de récipients pour le RestTE au 31 décembre 2011 :

16 523 bacs (contre 16 089 en 2010)

- ◆ Bacs 120 litres : **10 716**
(dont 189 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs 240 litres : **4 206**
(dont 171 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs 340 ou 360 litres : **1 559**
(dont 763 bacs pour professionnels)
- ◆ Bacs de regroupement 660 litres : **42**



+ **434** bacs supplémentaires sur le parc en 2011 par rapport à 2010
1000 actions de mises à disposition de nouveaux bacs, de changements de volumes, de retraits... (contre 871 en 2009)

Nombre de **colonnes enterrées** de RestTE en 2011 : **24**
23 au 31/12/2010



COLLECTE DU RESTE

Les 2 modes de collectes du territoire

La collecte en porte à porte du ResTE

◆ 5 bennes à ordures ménagères équipées de lèves-conteneurs permettant de collecter les bacs de tous volumes.

Âge moyen du parc : 11 ans

◆ 1 mini benne permettant de collecter les bacs disposés dans des rues étroites

Age du véhicule : 4 ans

6 793 tonnes de ResTE ont été collectés dans les bacs marrons des ménages et des professionnels soit **87%** du total.

La collecte du ResTE en apport volontaire

◆ 1 véhicule camion grue

Age du véhicule : 5 ans

1 000 tonnes de ResTE ont été collectés dans les colonnes enterrées soit **13%** du total.

Évolution des tonnages collectés de ResTE :



Ces tonnages comprennent les déchets en bacs et en colonnes enterrées produits par les ménages et les professionnels.



Objectif Grenelle de l'Environnement

Réduire de 7% tous les ans la production par habitants de déchets ménagers et assimilés

Données ADEME 2009

Ratio du ResTE en France : 299 kg/hab.

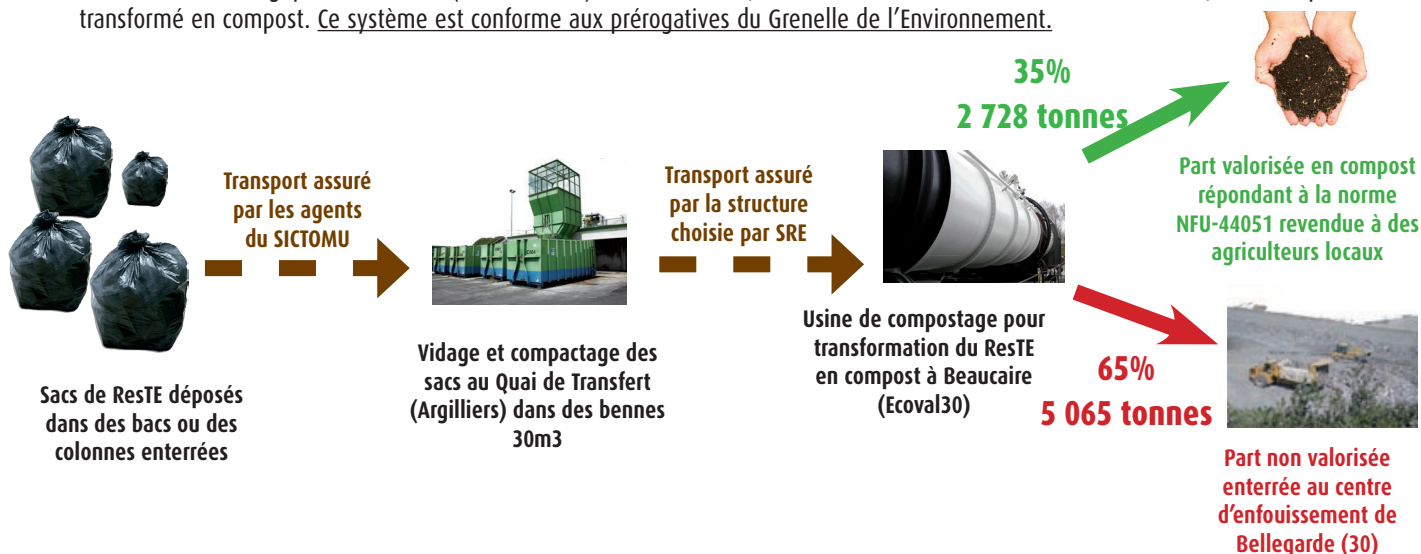
Ratio du ResTE en Languedoc Roussillon : 343 kg/hab.

Ratio du ResTE dans le Gard : 305 kg/hab.

Avec 239 kg/hab. en 2011, le SICTOMU est très bien placé dans la logique de réduction de production des déchets. Le ratio par habitant a chuté de 16% depuis 2008.

Destination du ResTE collecté sur le territoire du SICTOMU :

En 2011, tous les déchets de ResTE collectés ont été apportés au quai de transfert à Argilliers pour optimiser le transport vers une unité mecano-biologique à Beaucaire (Site Ecoval30). Une fois arrivé, le ResTE bénéficie d'une valorisation matière ; il est en partie transformé en compost. Ce système est conforme aux prérogatives du Grenelle de l'Environnement.



Un système de collecte unique : l'apport volontaire

En application de la loi du 13 juillet 1992, la collecte sélective mise en place depuis 2003 se distingue sur le territoire du SICTOMU par **trois flux différents** : le verre, le papier et les emballages. Pour ces trois flux, le mode de collecte appliqué est l'apport volontaire. En effet, les usagers doivent se rendre à des points de tri pour se débarrasser de ces catégories de déchets.

La fréquence de collecte des colonnes de tri est **adaptée** au flux concerné et aux vitesses de remplissage liées à la saisonnalité. La **fréquence de collecte** peut ainsi aller du C1 au C3 (1 à 3 fois par semaine).

L'ensemble de la population (les ménages comme les professionnels inscrits à la redevance spéciale) est concernée par ce système. Selon les points de tri, les colonnes de tri pourront être enterrées ou aériennes.

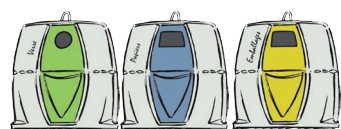
DONNÉES 2011

- Alors que le SICTOMU avait rencontré des difficultés pour la période estivale 2010, il a été décidé d'accroître considérablement le service de collecte des points d'apports volontaires lors de l'été 2011. Ainsi, deux agents supplémentaires ont été recrutés pour cette période, un système d'astreintes mécaniques et de collecte a été mis en place, des collectes les weekend ont été instaurées et la fréquence de ramassage a été augmentée.

- La prestation de lavage des conteneurs enterrés n'a pas seulement concerné les colonnes de ResTE mais également celles des emballages qui peuvent également être amenées à susciter des nuisances olfactives.

- Enfin, le SICTOMU a opéré un changement de consigne durant le mois de d'octobre 2011. En effet, les cartonnettes, initialement destinées aux colonnes bleues rejoignent désormais la colonne à emballages pour une simplification des consignes, une facilitation de la chaîne du tri et tendre vers une harmonisation au niveau national.

Parc de colonnes de tri sur le territoire au 31 décembre 2011 :



Colonnes aériennes :

- ◆ 112 colonnes à verre
- ◆ 114 colonnes papier & cartonnettes
- ◆ 120 colonnes à emballages



Colonnes enterrées :

- ◆ 16 colonnes à verre
- ◆ 16 colonnes papier & cartonnettes
- ◆ 16 colonnes à emballages

Ville la mieux équipée: Belvezet (un point de tri pour 122 habitants)

Moyens mis en oeuvre pour la collecte sélective :

Volume des colonnes enterrées et aériennes : 4m³

Véhicules utilisés pour le vidage : 3 camions grues

Age moyen du parc : 5,3 ans

Une fréquence de collecte accrue en 2011

Flux	Basse saison (octobre à mai)	Haute saison (juin à septembre)	Moyenne
VERRE	C1 ou C2	C1 ou C2	C1,5
PAPIERS & CARTONNETTES	C2	C3	C2,3
EMBALLAGES	C2	C3	C2,3

115




Points de tri complets

(ou doublés) sur le territoire du SICTOMU soit 1 point de tri pour **283 habitants**.

Un point de tri complet comprend les 3 flux recyclables. (Mode de calcul changé par rapport à 2009).



Évolution des tonnages collectés

Flux	2007	2008	2009	2010	2011
 Verre	1 334 tonnes 46,42 kg/hab.	1 415 tonnes 49,26 kg/hab.	1 404 tonnes 42,52 kg/hab.	1 379 tonnes 43,29 kg/hab.	1 491 tonnes 45,79 kg/hab.
 Papier & cartonnettes	1 138 tonnes 39,60 kg/hab.	1 280 tonnes 44,52 kg/hab.	1 221 tonnes 39,31 kg/hab.	1 261 tonnes 39,59 kg/hab.	1 269 tonnes 38,99 kg/hab.
 Emballages plastiques, métaux & briques alimentaires	491 tonnes (179t de refus) 17,09 kg/hab.	526 tonnes (185t de refus) 18,31 kg/hab.	537 tonnes (187t de refus) 15,33 kg/hab.	550 tonnes (190t de refus) 17,27 kg/hab.	572 tonnes (219t de refus) 17,58 kg/hab.

Des bonnes performances de tri

Avec une production de déchets recyclables de **102 kg/hab.** sur le territoire, le SICTOMU réalise des bons scores de tri par rapport à la moyenne nationale et départementale. Cela permet d'obtenir de plus grands soutiens de la part de l'Eco-organisme Eco-emballages.

De plus, en ajoutant les déchets de ResTE, un habitant du territoire produit 341 kg de déchets par an quand la moyenne régionale en 2009 était de 456 kg/an/hab. Cet indicateur témoigne du bon niveau du territoire en matière de production de déchets.

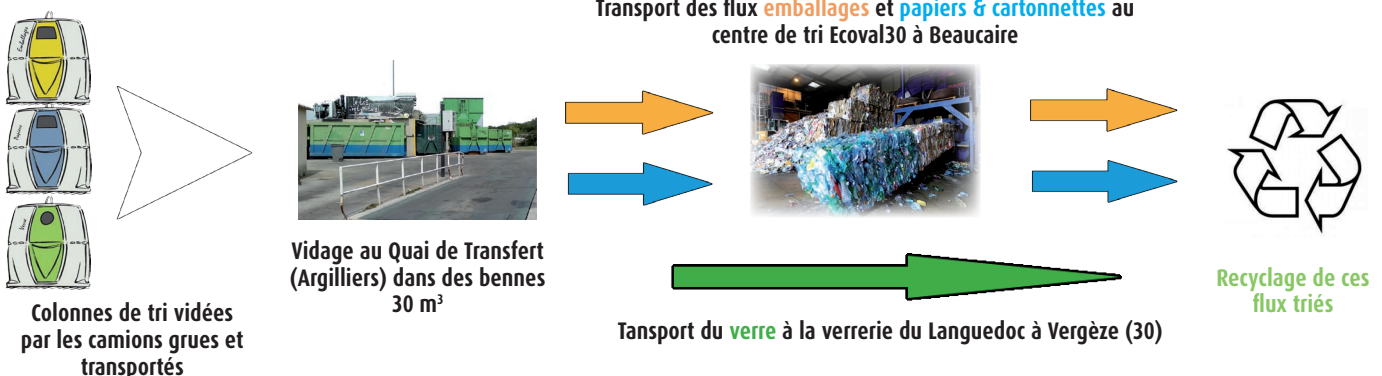
Des erreurs de tri malgré tout : les usagers trient beaucoup mais pas forcément bien

Si le tri du verre et des papiers & cartonnettes sont des consignes assimilées par les usagers, c'est loin d'être le cas des emballages recyclables. En effet, ce sont dans les colonnes jaunes que les erreurs sont les plus nombreuses et grossières. En 2011, c'est environ **38,25%** des déchets déposés à tort dans cette colonne qui constituent des erreurs de tri. Ce pourcentage équivaut à près de **219 tonnes** de déchets placés dans les mauvais conteneurs.

Les plastiques rigides (pots de yaourt, barquettes), tubes PVC, jouets plastiques, déchets électroniques, bouteilles en verre et les emballages plastique pleins ont été les erreurs les plus fréquentes. Mais il n'était également pas rare de retrouver des gravats, des couches culottes ou d'autres incivilités flagrantes.

Destination des flux de collecte sélective sur le territoire du SICTOMU :

Après avoir vidé les colonnes du territoire, les agents de collecte amènent ces trois flux au quai de transfert situé à Argilliers avant qu'ils ne soient transportés vers des sites différents : le flux verre est directement transporté vers un site de recyclage tandis que les flux emballages et papiers & cartonnettes passent par un centre de tri avant de partir vers des usines de recyclage.



Les 3 déchetteries du territoire

Afin de pouvoir éliminer les **déchets encombrants, électroniques, les végétaux ou les déchets toxiques...** les usagers peuvent se rendre en déchetterie. Sur le territoire des 34 communes adhérentes, trois déchetteries ont été mises en service : celle d'Uzès a été créée en 2001 tandis que celles de Lussan et de Fournès ont ouvert leurs portes en 2005. Les usagers du territoire ont la possibilité de se rendre à la déchetterie de leur choix au moyen d'une carte d'accès. Si les apports sont gratuits pour les ménages (apports limités), les professionnels sont facturés pour les déchets produits dans le cadre de leur activité (carte professionnelle).

Pour 7 communes éloignées de ces sites, le SICTOMU a passé des conventions avec les déchetteries de Connaux, Garrigues Sainte Eulalie et Saint Marcel de Carreiret.

DONNÉES 2011

- le SICTOMU aura mené lors de l'été 2011 une opération test appelée « déchetterie mobile » dans les communes de Vallabrix et Saint Quentin la Poterie pour apporter un service de proximité. Fortement appréciée par les usagers, cette action sera reconduite dès 2012.

- En outre, le SICTOMU a engagé un certain nombre de dépenses dans ses 3 déchetteries afin d'améliorer la sécurité sur le site et les conditions de travail. Ainsi, un nouveau système de vidéo-surveillance et d'alarme a été installé ainsi que des bavettes sur les quais.

Moyens mis en œuvre pour la gestion des déchetteries

Sites : 3 déchetteries gérées par le SICTOMU + 3 déchetteries sous convention

Nombre d'agents (en moyenne) : 2 à Uzès, 1 à Fournès et 1 à Lussan.

Nombre de flux triés en déchetterie : 12 (+ les vêtements)

Nombre de cartes créées en 2010 : 1 067

1 031 cartes « ménage » + 36 cartes « professionnel ».

Nombre total de cartes distribuées sur le territoire :

12 232 cartes « ménage » + 670 cartes « professionnel ».

1 **compacteur mobile** qui effectue des rotations sur les trois déchetteries afin d'optimiser le remplissage des bennes.



Fréquentation

Nombre de passages	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2011/2010
Déchetterie de Fournès	12 57	13 671	17 294	17 300	17 818	+ 3%
Déchetterie de Lussan	4 009	4 634	4 546	4 276	4 795	+ 12 %
Déchetterie d'Uzès	33 227	33 499	42 938	50 815	47 598	- 6%
TOTAL	33 083	49 493	55 804	72 391	70 211*	- 3%

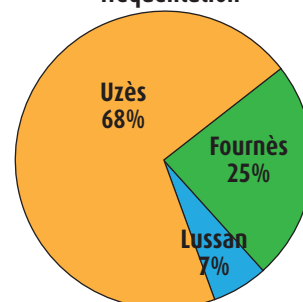
* Dont 1 643 passages de professionnels et 2 507 passages d'employés communaux apportant les déchets ramassés sur la voie publique.

Nombre de passages moyen par foyer :

4,9 passages/ménage

Pour 13 474 ménages estimés

Ratio des déchetteries selon la fréquentation



DÉCHETTERIES

Tonnages collectés

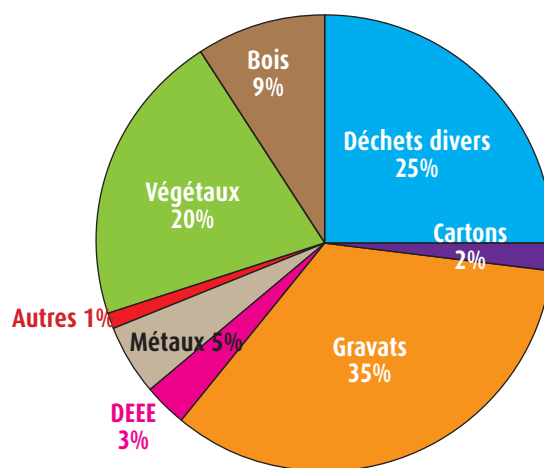
Quantités collectées (en tonnes)	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2011/2010	Ratio
Déchetterie de Fournès	2 848	3 067	3 055	3 015	3 182	+ 6%	28%
Déchetterie de Lussan	333	640	460	470	420	- 11%	4%
Déchetterie d'Uzès	6 701	7 218	7 312	7 652	7 717	+ 1%	68%
TOTAL	9 882	10 925	10 827	11 137	11 319	+ 2%	

Poids moyen estimé en 2011 : **300 kg/hab.** apportés en déchetterie

Mode de calcul: 11 318 tonnes - 631 tonnes estimés de professionnels - 904 tonnes estimés des mairies = 9 783 tonnes apportés par les ménages - 9 783 tonnes / 32 561 habitants = 300 kg / hab.

Répartition des flux dans les 3 déchetteries du territoire en 2011

Matériaux	2010	2011	Évolution
Gravats	3 777	3 924	+ 4%
Déchets divers	2 847	2 785	- 2%
Végétaux	2 293	2 281	- 1%
Bois	1 014	1 048	+ 3%
Métaux	579	582	+ 1%
DEEE	300	341	+ 14%
Cartons	264	264	-
DDM	29	51	+ 76%
Batteries de véhicule	15	22	+ 47%
Huiles usagées	13	14	+ 8%
Piles et batteries	4	4	-
Bouchons	2	2	-
TOTAL	11 137	11 319	+ 2%



DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
DDM : Déchets Dangereux des Ménages

Tonnages 2011 apportés par les usagers du SICTOMU aux déchetteries sous convention :

- ◆ Déchetterie de Connaux : 352 tonnes
- ◆ Déchetterie du Garrigues Sainte Eulalie : 170 tonnes
- ◆ Déchetterie de Saint Marcel de Careiret : 210 tonnes

Apports des professionnels :

Les professionnels ne disposent pas des mêmes conditions d'accès que les ménages. Alors que les apports des usagers ménagers sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les déchets apportés sur les 3 déchetteries du SICTOMU dans le cadre d'une activité professionnelle sont soumis à une facturation. La facturation de ces apports varie selon les volumes et les flux apportés. Seuls les apports des gros cartons sont gratuits pour les professionnels inscrits à la Redevance Spéciale.

En 2011, le poids estimé des déchets de professionnels apportés en déchetterie atteint les **631 tonnes** en **1 643 passages**.

A noter : les apports sont limités pour les ménages et les professionnels à 1m³ par jour et 3 m³ par semaine.

Destination des flux réceptionnés dans les déchetteries :

Les destinations pour tous les déchets apportés en déchetterie vont varier selon le flux concerné de même que leurs valorisations. Comme pour le ResTE et le tri sélectif, les prestataires chargés du transport et de la valorisation de ces flux sont gérés par Sud Rhône Environnement à qui le SICTOMU a délégué la compétence Traitement. Le détail de ces destinations est indiqué dans la partie Traitement des déchets.

Outre la collecte des flux recyclables, du ResTE et les apports en déchetteries, des collectes annexes ont été mises en place sur le territoire pour certains types de déchets afin d'offrir davantage de proximité aux usagers et/ou permettre la récupération de déchets nécessitant un traitement adapté.

Les déchets piquants



Mise en place dans les pharmacies du territoire du SICTOMU, la collecte des déchets piquants, coupant, tranchant comme les seringues et autres Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI). Ces déchets présentent des risques sanitaires pour le personnel de collecte et nécessitent un traitement spécifique. Depuis février 2009, une nouvelle convention tripartite a été conclue entre SRE, **9** pharmacies du territoire du SICTOMU sur 10 et la société LMCS.

En 2010, **564 Kg** de déchets piquants ont été collectés et traités grâce à ce procédé.

Les textiles

33 tonnes de textile ont été collectés dans les bornes placées sur les 3 déchetteries du territoire par l'organisme Le Relais.



Les cartouches d'encre

Une collecte des cartouches d'encre d'imprimante (jets d'encre et laser) est en place au siège du SICTOMU ainsi qu'à la déchetterie à Uzès depuis le début de l'année 2004. Elle s'est étendue aux déchetteries de Fournès et de Lussan depuis juin 2007. Elle a permis la collecte en 2011 de **210 Kg** de cartouches d'encre.

Les Encombrants

Dans un souci d'égalité du service public, une collecte à domicile des encombrants est organisée par le SICTOMU d'octobre à mai pour les **communes éloignées** des déchetteries à Flaux, La Capelle & Masmolène, Saint Quentin la Poterie, Saint Hippolyte de Montaigu, Saint Victor des Oules et Vallabrix. Ces déchets collectés sont ensuite amenés en déchetterie.

En 2011, **27 500 Kg** ont été collectés dans le cadre de ce service.



Les piles et petites batteries usagées



Afin d'améliorer la qualité du ResTE et de respecter la filière de traitement, une collecte de piles et de batteries usagées a été mise en place sur le territoire. **60** collecteurs de piles de deux formats (un grand et un petit modèle) ont été installés dans des mairies, établissements scolaires et autres commerces intéressés.

Ce dispositif de collecte complémentaire des apports en déchetterie a été instauré en avril 2007 et a permis de récolter au total **3 800 Kg** de piles et batteries usagées en 2011.

Les bouchons



Une collecte des bouchons organisée par l'association le Lion's Club d'Uzès est relayée par le SICTOMU dans sa déchetterie d'Uzès qui sert de points d'apport.

En 2011, cette collecte a permis la valorisation de **2** tonnes de bouchons.

La collecte des professionnels

Les communes ou les groupements de communes sont tenus d'assurer l'élimination des déchets ménagers et **assimilés**, c'est-à-dire les déchets des professionnels qui peuvent être collectés et traités sans **sujétions techniques particulières**. Cela signifie que la collectivité ne doit pas avoir à modifier son fonctionnement pour cette catégorie d'usagers.

Ils doivent utiliser les colonnes de tri pour les recyclables et peuvent tantôt disposer de bacs, tantôt aller aux colonnes enterrées pour le ResTE selon leur emplacement.

En revanche, à la différence des ménages, ces derniers paient une **Redevance Spéciale** et non la TEOM pour l'élimination de ces déchets en fonction des quantités produites de déchets et du service rendu.

Les redevables de l'année 2011

Les **626** établissements soumis à la Redevance Spéciale en 2011 (contre 655 en 2010) sont répartis entre:

- ◆ **245** producteurs équipés de **1 123** bacs individuels (dont 49 gros producteurs disposant de plus de 660 litres de conteneurs). Ces professionnels paient une redevance basée sur le nombre de levées de leurs bacs;
- ◆ **374** producteurs situés en zone de colonnes enterrées qui paient un forfait basé sur leur catégorie d'activité;
- ◆ **7 campings** équipés de bacs et étant propriétaires de colonnes de tri collectées par le SICTOMU contre une facturation effectuée à l'enlèvement.

Remarque: les déchets assimilés sont collectés avec les déchets produits dans les ménages puisqu'aucune sujétion particulière ne doit être mise en place. De ce fait, il est difficile d'évaluer avec exactitude les tonnages de déchets réellement produits par cette catégorie d'usagers.

Des collectes spécifiques pour les professionnels

Considérant les volumes importants des gros cartons d'emballages des professionnels et les verres issus des activités des cafetiers et restaurateurs, le SICTOMU a décidé de mettre en place des collectes spécifiques hebdomadaires pour ces deux types de déchets. Des points précis dans les centres ville ont été choisis afin de favoriser le tri sélectif auprès de ces cibles qui viennent les déposer peu avant la collecte.

La fréquence de ramassage pourra varier d'une à deux fois par semaine selon le flux et la période saisonnière.

Données 2011

Flux	Communes concernées	Points de collectes	Fréquence de collecte	Quantités collectées	Évolution 2011/2010
Verre	Uzès	50	1 à 2 fois/sem. (selon la saison)	69 tonnes	0% (69 t en 2010)
Cartons	Uzès / St Quentin la Poterie / Remoulins / Vers Pont du Gard	94	1 à 2 fois/sem. (selon le lieu)	197 tonnes	+ 9% (180 t en 2010)

Faits marquants 2011

Dans le cadre de l'étude d'optimisation lancée en 2009, le SICTOMU a entrepris des actions pour réviser son fonctionnement vis-à-vis des déchets produits par les professionnels.

- Instauration d'un forfait minimum: Cette mise en place s'explique par une nécessité de couvrir les dépenses minimales de service pour les professionnels. Ce forfait équivalent à un volume de déchets de 3000 litres par an (1 bac 120 litres collecté tous les 15 jours) a concerné 396 redevables 2011.

- Équipement en bacs individuels des restaurateurs de la Place aux Herbes à Uzès: À la demande de la ville d'Uzès, les restaurateurs de la Place aux Herbes ont été équipés de bacs individuels pour une collecte journalière en période estivale, alors qu'ils devaient jusqu'à lors se débarrasser de leurs déchets de ResTE dans les colonnes enterrées. Le but était de désengorger ces dernières et réduire les dépôts sauvages aux pieds de ces conteneurs.

- Révision de la facturation des campings : Grâce à une mise à jour des dotations en bacs dans les campings, un suivi détaillé des collectes dédiés aux campings permet de mieux suivre leur production de déchets.

Démarche Qualité Sécurité Environnement

Cela fait quelques années que Le SICTOMU a mis en place un certain nombre d'actions visant à atteindre et maintenir les standards d'une structure où la qualité du service et la sécurité de ses employés sont une priorité.

Le service qualité, garant de ces actions, assure notamment :

◆ La gestion et le suivi de procédures «qualité»

Ces procédures internes ont pour objectif d'entrer dans une démarche d'amélioration continue. Elle se concrétisent notamment par une série de documents pour tous les services (administratifs et techniques) qui sont à renseigner. Ces documents sont ensuite centralisés pour une analyse qui visera à mettre en place des actions correctives et à améliorer la qualité du service et les conditions de travail.

◆ Le Suivi des réclamations clients

Document interne essentiel, le fichier de réclamations clients recense toutes les sollicitations faites par les usagers (ménages, professionnels et mairies) pour des problèmes liés au service du SICTOMU tels que le débordement de colonnes ou les oublis de collecte... Ces fiches de réclamation sont renseignées et données à l'agent responsable du domaine concerné (déchetterie, collecte en bacs, apport volontaires...). Cela permet d'avoir une meilleure réactivité d'une part, et un suivi de la satisfaction client d'autre part. L'effet de **saisonnalité** en période estivale est à souligner puisque le pic de ces réclamations survient durant les mois de juin à septembre. Toutefois, grâce aux actions supplémentaires instaurées lors de l'été 2011, les réclamations clients ont considérablement baissé en 2011 par rapport à 2010.

◆ **Le bilan Qualité** : document annuel reprenant toutes les informations de l'année passée au niveau qualité

◆ **Le respect du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions du travail** : cf. page suivante

◆ ...

◆ Indicateurs sécurité

Un cahier des incidents assure le suivi des accidents du travail (AT). Ce document permet de mesurer chaque année des indicateurs sécurité et ainsi de composer un plan annuel tenant compte de ces données en termes de prévention des risques.

Indicateurs et ratios	SICTOMU 2010	SICTOMU 2011	Chiffres nationaux CRAM 2010
Nombre d'AT avec arrêt	7	5	95 441
Nombre total de jours d'AT	160,5	314	5 853 467
Nombre d'heures travaillées	92 723,68	93 535,17	-
Effectif au 31/12/2011	50,95	47	-
Taux de fréquence	75,49	53,46	29,6
Taux de gravité	1,73	3,36	1,8
Durée moyenne d'un AT (jours)	22,93	62,8	61,33

Taux de fréquence =
 $(\text{nb d'AT} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1 \text{ million}$

Taux de gravité =
 $\text{nb de jours d'AT} / \text{nb d'heures travaillées}) \times 1000$

Durée moyenne d'un AT =
 $\text{nb de jours d'AT} / \text{nb d'accidents}$

Étude d'optimisation des coûts et du service

Coordonnée par le service Qualité, cette étude a pour but d'améliorer la qualité du service rendu tout en maîtrisant les coûts liés à la gestion des déchets. Lancée en juin 2009, elle s'est terminée en 2011 par la dernière phase de mise en œuvre des leviers d'optimisation qui avaient été choisis lors des deux premières phases.

Les **axes d'optimisation prioritaires** choisis par les élus concernent la collecte sélective, les tournées de ResTE mais également la redevance spéciale, les restaurateurs et professionnels d'Uzès ou encore la comptabilité analytique.

Concrètement, cette étude aura permis de revoir le système de redevance spéciale, les tournées de collecte en point s d'apport volontaires et en porte à porte ou encore les axes de communication à privilégier.

Environnement

Le SICTOMU a entrepris un suivi des consommations d'**énergie** afin de mieux en contrôler son impact et d'adapter son fonctionnement selon les résultats.

En 2011, la consommation de **carburants** pour l'ensemble des véhicules du SICTOMU a atteint **121 970 litres** (contre 117 380 litres en 2010 soit une hausse de **3,9%**).

De la même manière, les consommations de l'eau, de l'électricité et même des consommables (fournitures bureautiques) sont contrôlées chaque année.

Hygiène et sécurité

Vecteur essentiel de la santé de la structure, le SICTOMU a défini des règles strictes en termes d'hygiène et de sécurité. En ce sens, le Syndicat et ses agents bénéficient :

- ◆ **D'Équipements de Protection Individuelle (EPI)**. En compléments des vêtements de travail, ce matériel doit être porté en permanence pendant la durée du travail. Le lavage de ces EPI est confié à une société privée.
- ◆ D'un **ACMO** (Agent Chargé de la Mise en Œuvre de la Prévention) dont la mission est notamment d'assister et de conseiller le SICTOMU pour :
 - Prévenir les dangers pouvant compromettre la sécurité ou la santé des agents ;
 - Améliorer l'organisation et l'environnement de travail en adaptant les conditions de travail ;
 - Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques de résolution ;
 - Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.
- ◆ De procédures métiers. Adaptées à chaque poste, ces procédures visent à améliorer la prévention des risques professionnels.

Formations professionnelles

Comme chaque année, un plan de formation a été mis en place pour l'ensemble du personnel du SICTOMU. Ce plan concernait notamment la gestion des déchets ménagers spéciaux en déchetterie, le Sauvetage Secourisme du Travail (SST), la prévention dans le domaine de la collecte des déchets...

Maintenance et propreté du matériel de collecte

Doter les usagers du matériel nécessaire à la gestion des déchets est prépondérant pour obtenir de bons résultats de collecte. Assurer la maintenance et la livraison des bacs de ResTE, des composteurs ou encore des colonnes de tri est ainsi une obligation pour laquelle un service dédié y est affecté. En 2011, celui-ci a :

- ◆ Réalisé **1000** opérations concernant les bacs (mises en place, remplacements, réparations...);
- ◆ Livré à domicile **85** composteurs ;
- ◆ Assuré l'entretien (lavage, réparation) des **418** colonnes de tri du territoire.

La totalité de ces outils de suivi et de contrôle sont à la base des axes d'amélioration et des pistes de réflexion. Ces efforts du SICTOMU se sont concrétisés en 2010 par :



◆ Fin de la **Certification Iso 9001** : obtenue en 2008, elle concernait « la collecte des déchets ménagers des particuliers et des professionnels ainsi que la communication et la sensibilisation des usagers à la prévention et à la gestion de leurs déchets ». Cette certification qui récompense les outils mis en place par le SICTOMU et la démarche d'amélioration continue a été maintenue jusqu'en mars 2011 suite à un audit de renouvellement mené par l'organisme AFAQ/AFNOR en 2010. Depuis ce mois de mars 2011, le SICTOMU n'est plus certifié mais continue de mener une démarche qualité impactant sur les conditions de travail des agents du SICTOMU.



◆ Label **Qualitri** : grâce à ses très bons chiffres de collecte et à la mise en place de nombreux outils d'exploitation et de suivi, le SICTOMU fait désormais partie des rares collectivités de France (197 récompensée sur 1 200) à être labellisée Qualitri pour son service de collecte depuis . Suspendu à des critères sociaux, environnementaux, financiers, ce label récompense les actions du Syndicat au **service des usagers**. Les outils d'analyse (réclamations clients, analyse financière) la mise à disposition de bacs individuels, la réalisation d'actions de communication auprès de diverses cibles ont particulièrement été saluées à cette occasion.

En 2011, le service en charge de la communication s'est trouvé pénalisé par le départ d'un ambassadeur du tri qui n'a pas été remplacé. Pour assurer les actions du plan validées en commission communication, une personne a toutefois été recrutée en fin d'année 2011.

Les messages relayés par la communication concernaient la communication mais également la promotion du compostage domestique.

Les actions destinées aux usagers:

Le grand chantier de cette année 2011 en matière de communication aura concerné les supports de communication avec la création et la diffusion:

- ◆ de nouveaux memos du tri qui s'est adapté aux problématiques du territoire en intégrant notamment les erreurs courantes à éviter;
- ◆ un mémo simplifié «Où va quoi?» qui résume l'ensemble des consignes de tri et leur destination: colonnes de tri, bacs de RestE, composteurs, déchetteries,...
- ◆ de nouveaux adhésifs pour les colonnes aériennes intégrant des images réelles et non plus des pictogrammes et mentionnant les erreurs courantes à éviter.
- ◆ de memos multilingues en anglais, allemand et néerlandais notamment destinés aux campings, offices du tourisme et gîtes & chambres d'hôtes.
- ◆ de nouvelles étiquettes pour les bacs de RestE qui indiquent les déchets à placer dans ces conteneurs collectés
- ◆ d'un visuel «Halte aux dépôts sauvages» diffusés dans les kits nouveaux arrivants, les mairies...
- ◆ d'adhésifs portant un message pour le tri sur les nouveaux véhicules BOM et qui seront changés assez fréquemment;
- ◆ d'affiches spécialisées pour les locaux à poubelles des immeubles mentionnant entre autres la déchetterie la plus proche;
- ◆ d'une mascotte SICTOMU qui sera présente sur l'ensemble des documents de communication.

Néanmoins, le SICTOMU aura continué de déployer ses actions de sensibilisation classiques:

- ◆ la diffusion de **kits nouveaux arrivants** dans les mairies et lors de nouvelles mises en place de bacs: 500 kits distribués.

- ◆ le Site Internet www.sictomu.org qui reprend l'ensemble des renseignements nécessaires à la gestion des déchets: avec 12 535 visiteurs uniques et plus de 64000 pages visitées, le site a connu une croissance de fréquentation non négligeable (+ 2100 visiteurs uniques par rapport à 2010);



- ◆ la conduite d' **animations scolaires** dans les classes primaires et maternelles du territoire;

- ◆ l'intervention dans des **réunions publiques** ou dans des collèges et lycées;

- ◆ des **partenariats** divers, notamment avec la fête du pois Chiche à Montaren Saint Médiers qui a vendu 3 000 gobelets réutilisables;

- ◆ des articles de **presse** pour informer les usagers et les inciter au tri des déchets;

- ◆ la consultation du Comité Consultatif des Usagers du SICTOMU, le **Comitus** qui émet des avis sur les sujets concernant le Syndicat: les systèmes de collecte, les modes de financements, les actions de prévention...



En outre, des actions de communication auront accompagné la mise en place des nouvelles tournées liées à l'étude d'optimisation ainsi que la campagne de changement de consigne de tri.

Des actions spécifiques auprès des professionnels

Un certain nombre d'actions ont été mises en place pour les professionnels pour les encourager à mieux gérer leurs déchets : c'est notamment le cas pour la cible des restaurateurs, des redevables concernés par la redevance spéciale, les gîtes et chambres d'hôtes, ou encore les campings.

Quelques exemples de visuels créés en 2011



Memo simplifié «Où va quoi?»



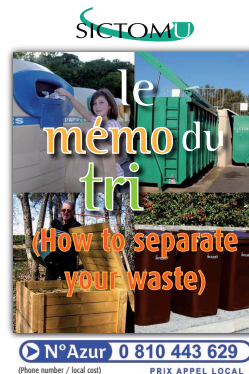
Adhésif colonne à emballages



«Halte aux dépôts sauvages» - côté extérieur



Memo du tri anglais - côté extérieur



Mascotte SICTOMU

14,26% des foyers équipés par le SICTOMU!

La promotion du compostage domestique



Le compostage permet la valorisation des déchets organiques de jardin et de cuisine, avec une économie maximale sur la collecte et le traitement. Cette pratique ne peut être encouragée qu'auprès des foyers possédant un jardin. Le SICTOMU met ainsi à disposition 2 modèles de composteurs en bois traité en autoclave, de deux volumes différents: 565 litres et 360 litres ; un modèle en plastique recyclé d'un volume de 325 litres était précédemment mis à disposition.

En 2011, le SICTOMU a continué sa promotion du compostage domestique et ce sont donc **65** composteurs 565 litres et **20** composteurs 360 litres qui ont été livrés, portant ainsi à un nombre total de **2 418** composteurs livrés depuis 2002 (soit 2 352 foyers). Le territoire du SICTOMU comptant 16 941 foyers occupés (source INSEE), ceci implique un taux d'équipement de **14,26%**. Néanmoins, si l'on considère le nombre de foyers avec jardins (14 329 maisons), ce taux est amélioré à hauteur de **16,41%**.



A noter l'équipement de certaines structures en composteurs collectifs (campings, écoles...)

Le saviez-vous ? L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise des Energies) a lancé en 2007 un Plan National de Soutien au Compostage Domestique (PNSCD). Dans ce cadre, le SICTOMU a été récompensé de ses actions de promotion (fiches, animations...) en étant nommé collectivité exemplaire de ce plan.

Rappel du champ de compétence

Géré directement par le SICTOMU			Actions déléguées à Sud Rhône Environnement		
Partie COLLECTE			Partie TRAITEMENT		
Pré-collecte	Collecte sur le territoire	Acheminement des déchets vers le quai de transfert	Transport des déchets vers le centre de tri	Transport des déchets vers les usines de recyclage ou autres sites de traitement	Valorisation des déchets
Livraison et maintenance des conteneurs permettant de placer des déchets	Collecte en porte à porte, en apport volontaires, dans les déchetteries	Pour certains flux	Pour certains flux	Le lieu dépend du flux (page suivante)	Dépendra du site de traitement et du flux

Le Quai de Transfert : géré depuis 2007 par le SICTOMU

Autrefois assuré par SRE, c'est le SICTOMU qui gère cette unité depuis 2007.

Les déchets apportés au quai de transfert:

- ◆ le RestE;
- ◆ les Déchets des colonnes de tri (Verre, papier & cartonnets, emballages);
- ◆ les Cartons et les Verres des professionnels;

Ces déchets sont compactés sur place et placés dans des bennes de 30m³ en attente d'être transportés vers les filières de traitement. En revanche, les déchets apportés en déchetterie ne transitent pas par ce quai de transfert.



Et pour les autres flux?

Tous les déchets apportés ne transitent pas par le quai de transfert. C'est le cas des déchets apportés en déchetterie qui sont directement transportés vers des filières spécifiques.



Le traitement des déchets : une compétence déléguée

Le SICTOMU dispose de la compétence collecte et traitement des déchets. Si la partie collecte est assurée directement par celui-ci, le traitement a été délégué à un autre Syndicat : Sud Rhône Environnement depuis 2002. Le traitement comprend tout le processus allant du transport des déchets vers son tri et sa valorisation. SRE est ainsi chargé d'user des moyens optimaux de traitement pour tous les flux collectés en sélectionnant les filières les plus adaptées.

Le centre de tri des déchets recyclables

Les déchets issus de la collecte sélective sont triés sur le Site Ecoval30 basé à Beaucaire (30) pour séparer les déchets recyclables suivants:

- ◆ les emballages propres (bouteilles et flacons plastiques, films plastiques, emballages métal, briques alimentaires,...)
- ◆ les papiers et les cartonnets;
- ◆ les gros cartons.

Une fois triés et mis en balles, ils sont envoyés vers les filières de valorisation.



Et que deviennent les déchets?

Chaque flux est traité de façon différente selon la matière concernée. Pour les valoriser au mieux, tous les déchets séparés au préalable grâce aux différentes collectes sont ensuite envoyés dans des sites divers où ils seront recyclés, valorisés en matière, incinérés ou encore enfouis.

Proportion des déchets valorisés en 2011:

63,66%



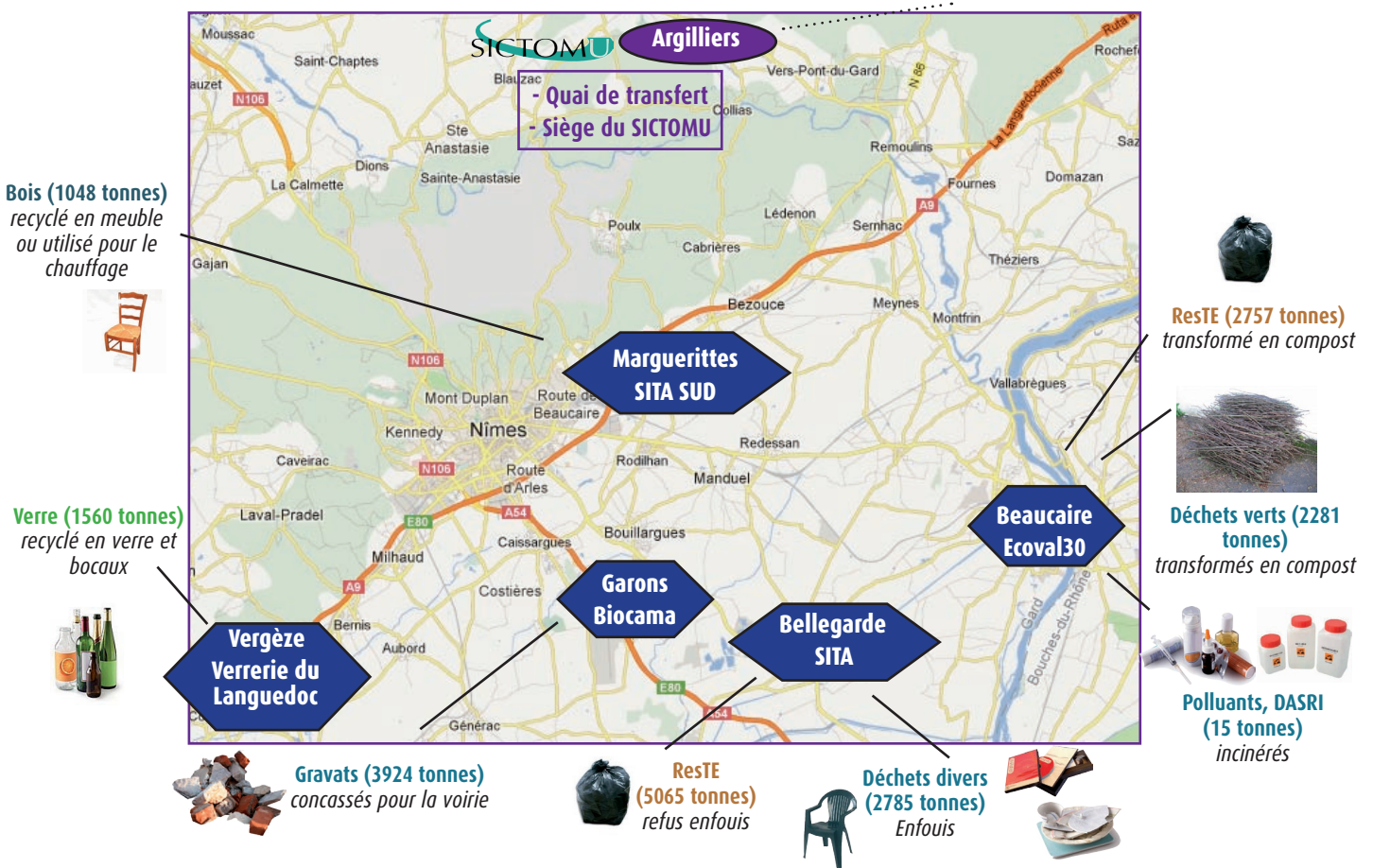
Objectif Grenelle dès 2012

75%

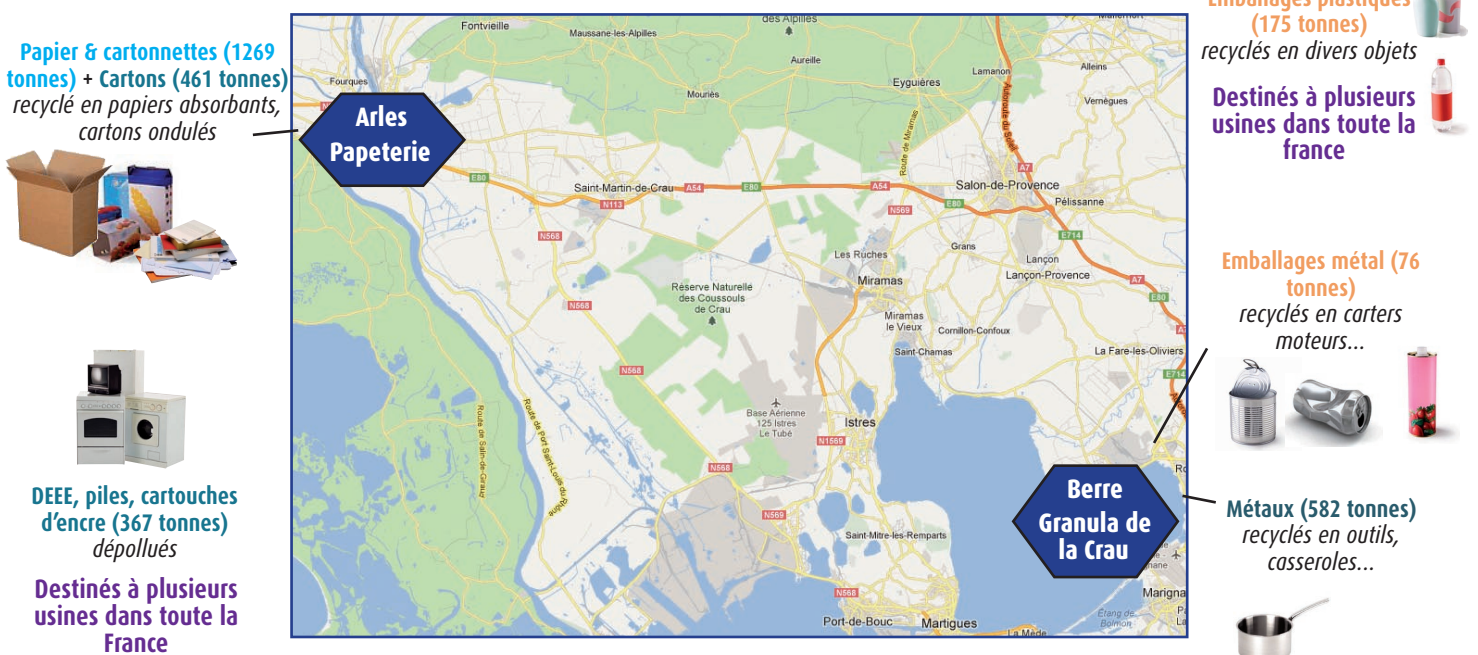
TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les sites de traitement des déchets collectés sur le territoire

Les sites du Gard



Les autres sites



Données financières du compte administratif 2011

Comme toute collectivité, le SICTOMU est tenu de présenter un budget primitif équilibré en dépenses et en recettes voté avant le 31 mars de chaque année. Ce budget prévoit l'ensemble des dépenses nécessaires à la collecte et le traitement des déchets du territoire ainsi que les recettes permettant de financer ces dépenses. En fin d'année, un résultat des dépenses et recettes réalisées est établi. Une distinction est faite entre les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement tout comme les recettes de fonctionnement et d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement : 4 876 210 € (contre 4 275 608 € en 2010)

L'augmentation des dépenses entre 2010 et 2011 s'explique notamment par l'augmentation des coûts de traitement (qui représentent 54% de l'augmentation globale) et des charges de gestion se sont également accrues du fait notamment de :

- ◆ L'augmentation des coûts de carburant de l'ordre de 30 %;
- ◆ L'augmentation des cotisations d'assurance;
- ◆ Des réapprovisionnements en composteurs pour lesquels nous avons une compensation financière totale (inscrite en recette de fonctionnement);
- ◆ De travaux dans les déchetteries.

- Recettes de fonctionnement : 5 921 926 € (contre 5 477 885 € en 2010)

Les principaux postes d'évolution concernent:

- ◆ L'augmentation des produits de la TEOM due à la revalorisation significative des bases locatives **alors que le taux de TEOM moyen n'a pas augmenté depuis 2009.**
- ◆ La redevance spéciale + 3,15 % : mise en place du forfait minimum de 100 €/an;
- ◆ Les autres produits + 16 % : retour à la normale du mode de fonctionnement lié à la facturation des professionnels en déchetteries (+82%).

Dépenses d'investissement : 3 141 458 € (contre 816 905 € en 2010)

Cette augmentation se justifie notamment par :

- ◆ Des opérations patrimoniales (50 %)
- ◆ Le remboursement du capital de l'emprunt (12 %)
- ◆ L'achat des nouvelles Bennes à Ordures Ménagères : (28 %)
- ◆ L'acquisition de bacs / matériel déchetteries (5 %)
- ◆

Recettes d'investissement

Marginales par défaut compte tenu de l'activité exercée par le SICTOMU. L'amélioration des finances du syndicat permet un plus grand autofinancement et a évité de passer des emprunts en 2011.

Nouvelle analyse des coûts : la méthode comptacoût

Contrairement aux années précédentes, la méthode Comptacoût a été utilisée pour l'élaboration du rapport annuel. Il s'agit d'une méthode nationale partagée et développée par l'Ademe. Cette méthode impose l'utilisation d'une analyse des coûts commune à l'ensemble des collectivités, adaptée au domaine des déchets. Elle nécessite la mise en place de la comptabilité analytique et utilise les éléments comptables de la collectivité. Cependant pour une meilleure réalité des coûts, certains chapitres ne sont pas pris en compte comme les comptes 673/675/676 (titres annulés, aides exceptionnelles, valeurs comptables des immobilisations cédées). Par ailleurs, il est appliqué un taux de TVA théorique prenant en compte le FCTVA (fond de compensation) et nécessitant un amortissement des biens qui ne doivent pas l'être en comptabilité publique M14. Ce dernier point a une incidence non négligeable sur l'analyse des coûts par rapport à l'ancienne méthode et notamment sur le coût complet hors taxes : soit 5,40 € HT/hab. et 7,70 € HT/tonne.

Cette méthode a été mise en place en 2009 et sera utilisée à compter de 2011 pour l'élaboration du rapport annuel.

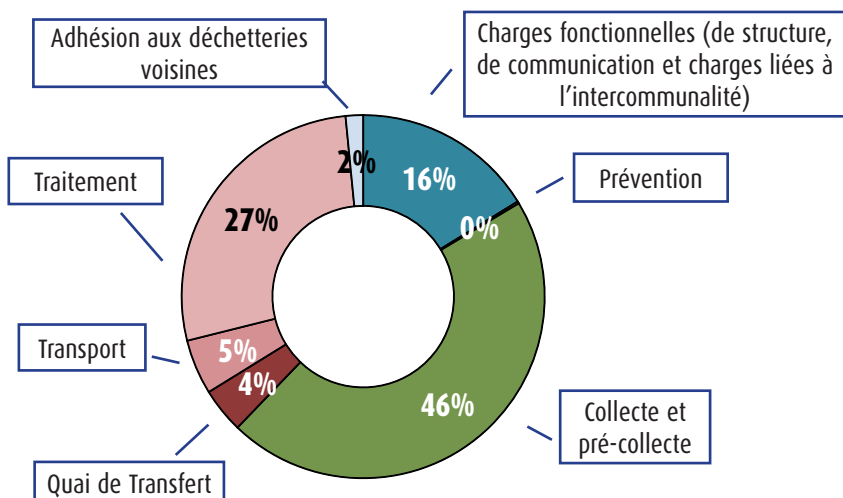
2011	€ arrondis
Coût complet (=total des charges)	5 038 224 €
Coût fiscal (TVA)	+ 201 100 €
Total des produits (aides,subventions...)	- 477 291 €
Coût à la charge de la collectivité (= Coût aidé TTC)	4 762 032 €

Répartition du coût à la charge de la collectivité: 4 762 K€

Collecte 66%	Traitement 32%	2% convention autres déchetteries
------------------------	--------------------------	--

INDICATEURS FINANCIERS

Répartition des charges par postes (en € hors taxes)



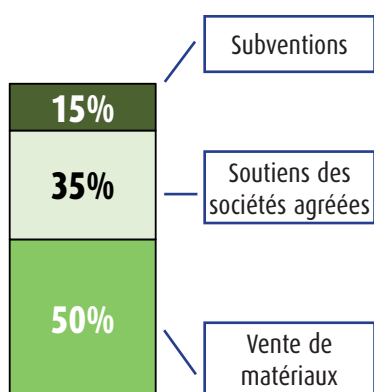
Commentaires:

Les charges sont réparties en coût complet hors taxes.

Lorsque que l'on déduit de ce coût les produits perçus (reventes, aides...) et que l'on applique la TVA, on obtient un coût à la charge de la collectivité. C'est ce montant là (le cout aidé TTC) qui est supporté par les ménages via la TEOM et les professionnels via la redevance spéciale.

Répartition des produits

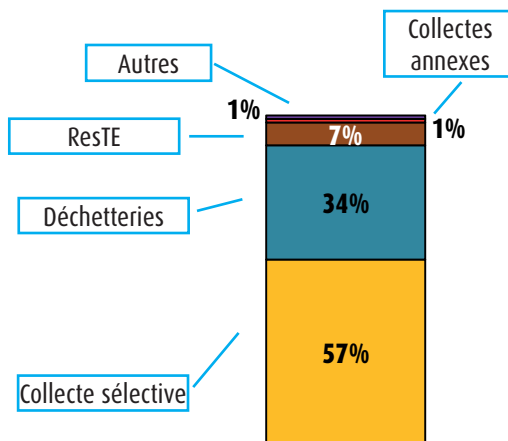
Postes de produits 477K€



Commentaires:

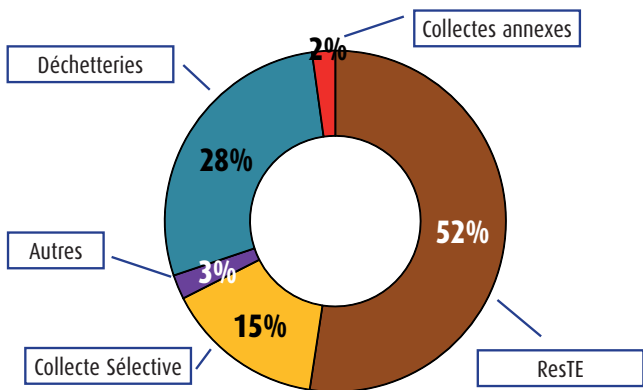
Les produits sont répartis entre la revente des matériaux grâce au recyclage, les subventions perçues et les soutiens d'éco-organismes. La collecte sélective représente la majorité de ces produits. Ce chiffre démontre que le tri des déchets rapporte plus.

Répartition des produits par flux 477K€

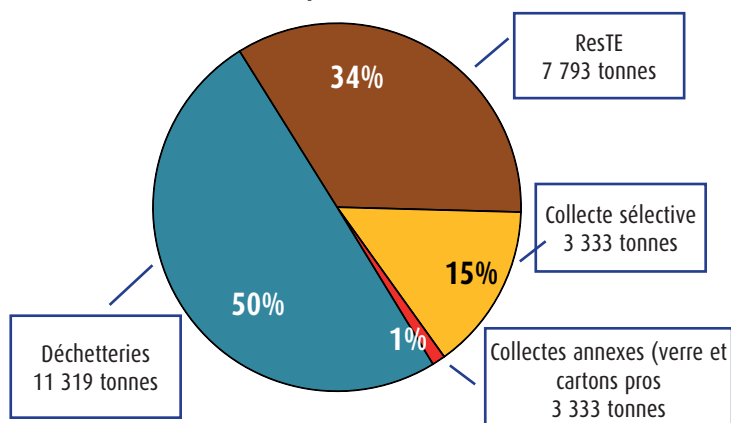


Répartition du coût à la charge de la collectivités par flux

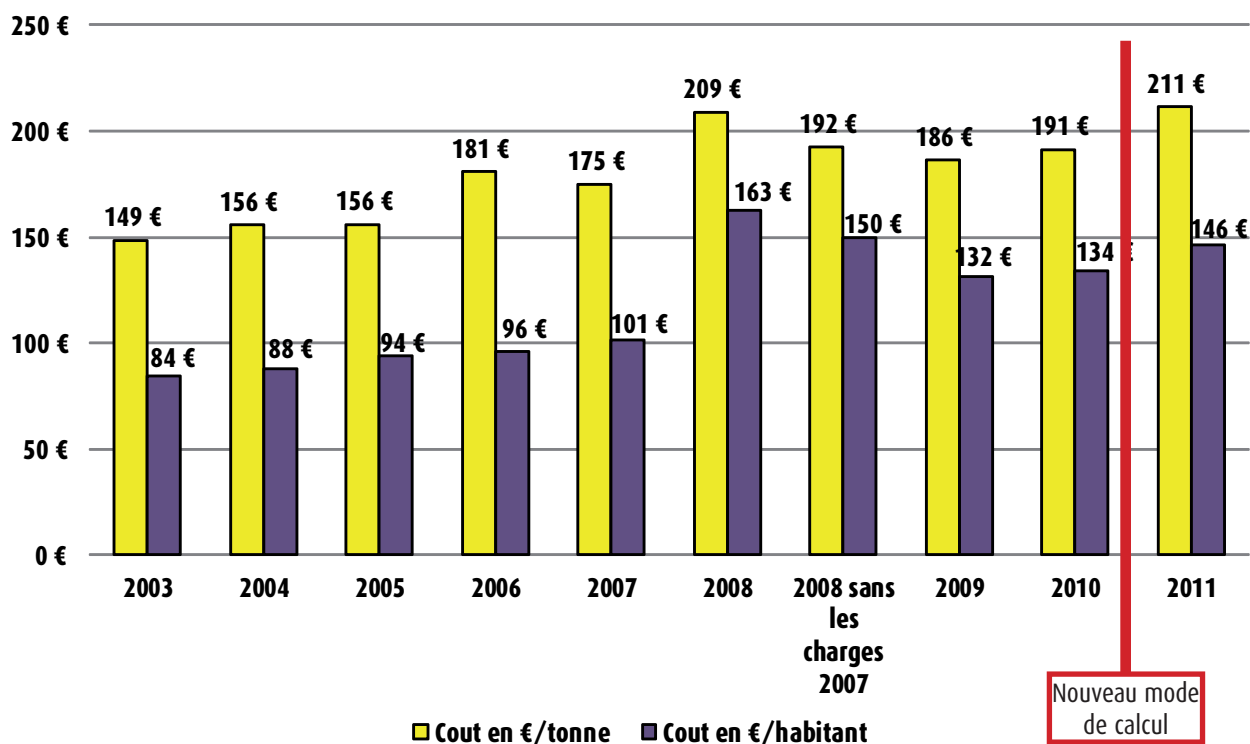
Répartition des coûts aidés TTC par flux



Répartition des tonnages collectés par flux



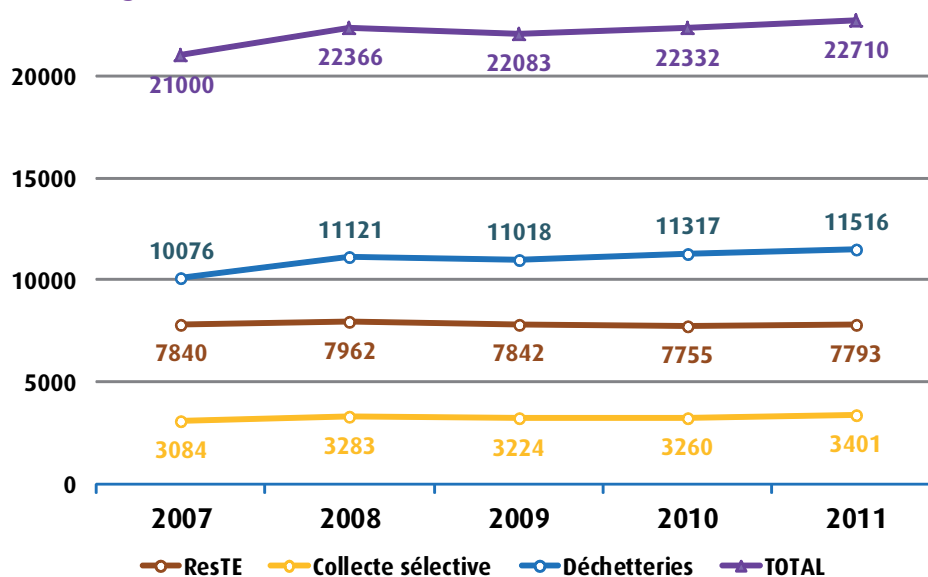
Évolution du coût global des déchets depuis 2003



En 2011, le mode de calcul est différent puisque que ce n'est qu'à partir de cette année que la méthode d'analyse change. Le coût par habitant connaît une hausse de 9% par rapport à 2010. Toutefois, si l'on déduit les 5,40€ par habitant liés à la prise en charge des dépenses «amortissement de biens non amortissables», on constate que l'augmentation n'atteint que 4,9% ce qui est raisonnable compte tenu de l'augmentation générale des coûts.

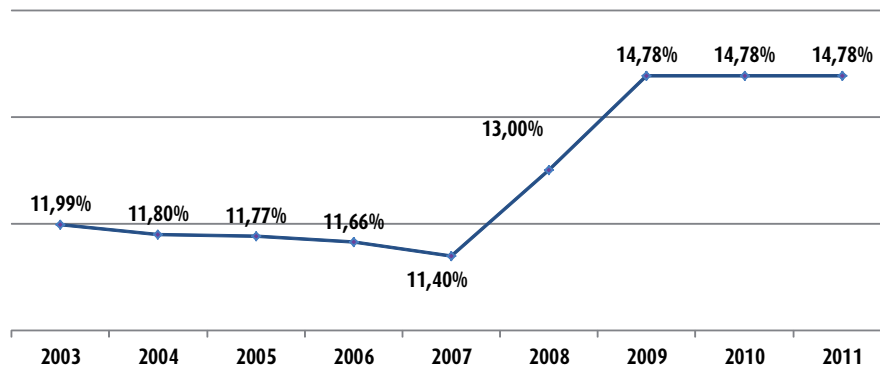
En outre, il convient de nuancer ce coût par habitant puisqu'il intègre une part liée à la production des déchets des professionnels soumis à la redevance spéciale pour lequel il est difficile d'évaluer sa part. De plus, les études nationales ont démontré que les coûts étaient plus importants dans les zones touristiques et en milieu rural, ce qui est le cas du SICTOMU

Évolution des tonnages collectés 2007-2011

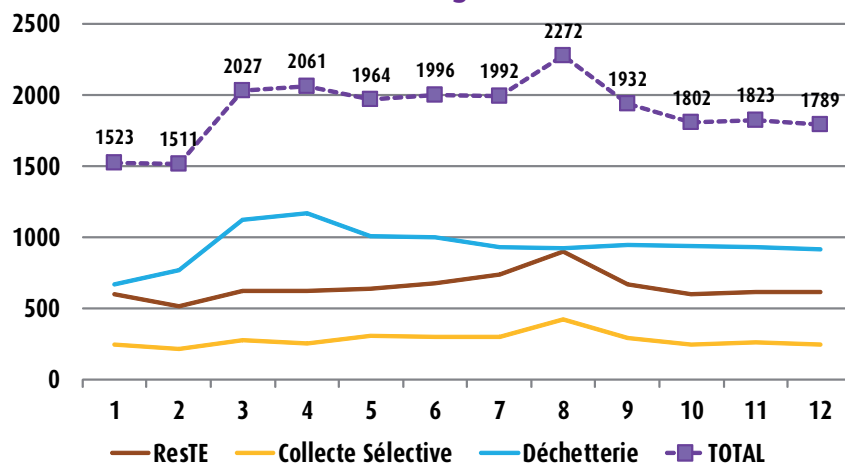


SYNTHÈSE & GRAPHIQUES

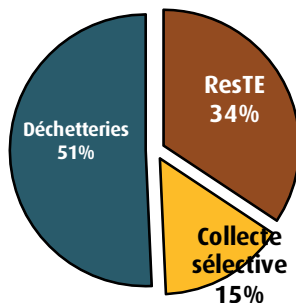
Évolution du taux moyen de TEOM depuis 2003



Saisonnalité des tonnages collectés en 2011

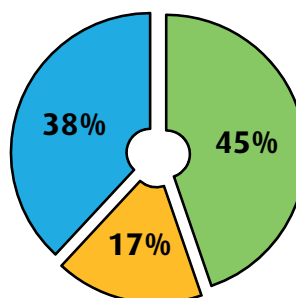


Répartition des tonnages collectés

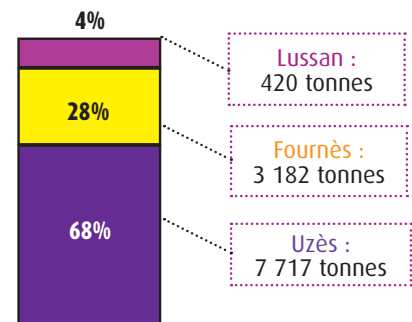


- Verre
- Emballages
- Papier & Cartonnettes

Part des flux sélectifs



Poids des déchetteries



Résumé

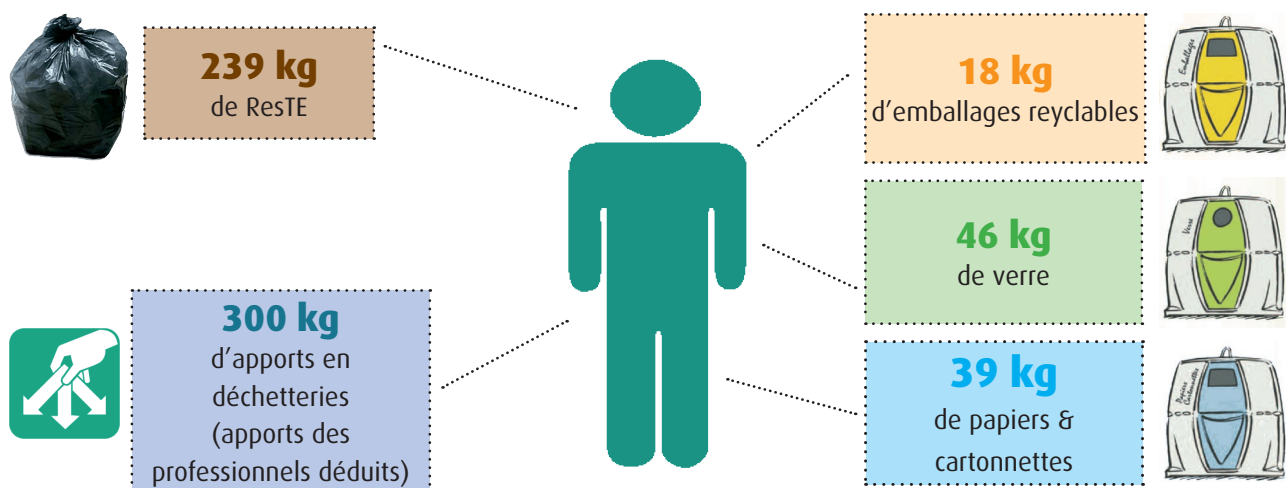
- ◆ Population : **32 561** habitants / habitat semi-rural
- ◆ Nombre de communes : **34** (534 km²)
- ◆ Assemblée délibérante : **68** élus (2 par commune)
- ◆ Collecte : en **régie** directe
- ◆ Effectif : **48,57** équivalents temps plein
- ◆ Traitement : **délégué** à Sud Rhône Environnement
- ◆ Collecte du RestTE : **porte à porte & apport volontaire**
- ◆ Nombre de bacs en place : **16 523** bacs
- ◆ Nombre de colonnes : **418** colonnes (24 de RestTE)
- ◆ Collecte du tri sélectif : **apport volontaire**
- ◆ Ratio de point de tri : 1 pour **283** habitants

- ◆ Part des déchets valorisés : **63,66%** (tous flux)
- ◆ Part du RestTE compostée : **35%** de ce flux
- ◆ **3** déchetteries : Uzès, Fournès et Lussan
- ◆ Fréquentation des déchetteries : **192** passages/jour,
- ◆ **4,9** passages/habitant/an
- ◆ Tonnage de RestTE : **7 793** tonnes
- ◆ Tonnages des flux sélectifs : **3 333** tonnes
- ◆ Apports en déchetterie : **11 319** tonnes (601 tonnes par les professionnels)
- ◆ Taux de TEOM lissé aux 34 communes : **14,78%**

IMPACT LOCAL

En 2011, le tonnage **total** de déchets collectés par le SICTOMU aura atteint **22 710 tonnes** pour une population de **32 561 habitants**.

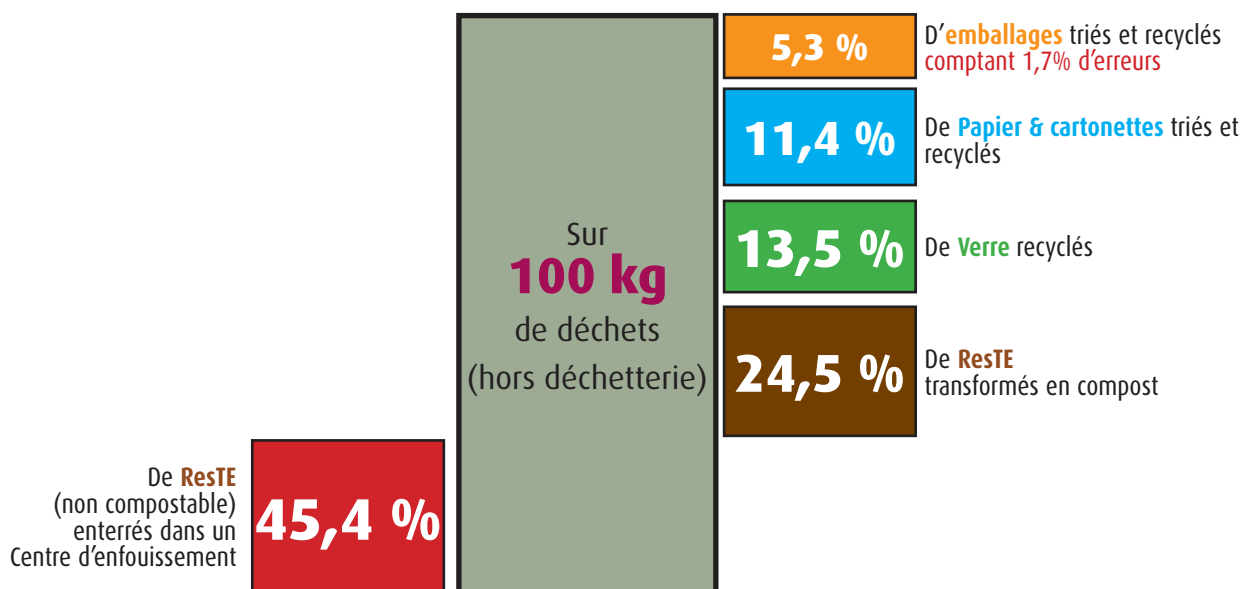
En moyenne, cela représente pour chaque habitant du territoire :



Soit une production totale de **642 kg** de déchets par habitant

Alors qu'un français produit 390 kg/an d'ordures ménagères et assimilées (ResTE + collecte sélective), un habitant du SICTOMU n'en produit que **342 kg!!**

En pourcentage, cela correspond (sans compter les apports en déchetterie) :



Soit **55%** de déchets valorisés par le recyclage ou le compostage

La proportion des déchets valorisés atteint 63,66% en incluant les déchetteries

En jetant dans le bon conteneur, chaque habitant a permis en 2011 de fabriquer...

100 bouteilles en verre



(à raison de 430g de verre par bouteille) grâce au tri de 46 kg de verre / habitant dans la **colonne verte**

3 bombes aérosols



grâce à 14 canettes en aluminium jetées dans la **colonne jaune**

Autant de boîtes à oeufs en carton



que l'on a jeté de boîtes de céréales en carton imprimé dans la **colonne bleue**

4 arrosoirs en plastique



grâce à 60 bouteilles de lait en PEHD jetées dans la **colonne jaune**

31 paquets de mouchoirs



avec les 31 briques alimentaires en ELA jetées dans la **colonne jaune**

4 casseroles



à partir des 30 boîtes de conserves en acier jetées dans la **colonne jaune**

... grâce au recyclage des déchets

ACMO : Agent Chargé de la Mise en Oeuvre de la prévention

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise des Énergies

AT : Accident du Travail

BOM : Benne à Ordures Ménagères

C1, C2... : Fréquence de collecte. C1 = 1 collecte par semaine...

CC : Communauté de Communes

CG30 : Conseil Général du Gard

CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

EPI : Équipement de Protection Individuelle

EPCI : Établissement Public à Coopération Intercommunale

ETP : Équivalents temps plein

FCTVA : Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Mini BOM : Mini Benne

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

ResTE : Résidus des Tris Effectués (=OMR)

SICTOMU : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Uzès

SRE : Sud Rhône Environnement (Syndicat à qui le SICTOMU a délégué la compétence traitement)

SST : Sauvetage Secourisme Travail (formation professionnelle)

RS : Redevance Spéciale. Appliqué aux usagers ménagers du territoire du SICTOMU

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Appliqué aux ménages du territoire du SICTOMU

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée



Réalisé par le service communication
Juin 2012